AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 mai 2022

# L'AMF revient sur les problématiques clés soulevées lors de l'offre publique Veolia-Suez

**A l'occasion de la publication de son rapport annuel 2021, et l'offre publique initiée par Veolia sur Suez en 2020 étant arrivée à son terme en 2022, l'Autorité des marchés financiers a souhaité revenir sur certaines problématiques soulevées par cette opération.**

L'offre publique initiée par Veolia sur Suez a donné lieu, pendant plusieurs mois, à une « bataille boursière » comme on en voit rarement en France, caractérisée par une vive opposition des protagonistes.

Cette offre publique a soulevé des questions juridiques complexes, certaines inédites, dans des domaines aussi variés que le droit boursier, le droit des sociétés, le droit social et le droit de la concurrence. Plusieurs autorités et juridictions ont été saisies pour trancher les différends qui ont pu naître. Certaines de ces procédures n'ont toutefois pas été menées à leur terme, le conclusion d'un accord entre Veolia et Suez ayant mis fin aux différents contentieux.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a naturellement été au cœur de certains de ces débats. Le Collège de l'AMF a ainsi été amené à débattre et à statuer sur ce dossier au cours de nombreuses réunions à partir de septembre 2020, en analysant et prenant en compte les arguments invoquées et opposés par les différentes parties, et notamment les 23 consultations d'universitaires qui lui ont été soumises, dans des proportions équivalentes, par Veolia et Suez.

Dans cette perspective, trois thématiques de droit boursier ayant suscité des questionnements sont abordées dans la note publiée par l'AMF : la question du début de la période de préoffre, celle de la possibilité de changer d'intention au sens de l'article L. 233-7 du code de commerce, et enfin celle de l'articulation entre, d'une part, les mesures défensives adoptées par une société visée par une offre publique et, d'autre part, les principes directeurs des offres publiques.

## En savoir plus

- Précisions sur le rôle de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique initiée par Veolia sur Suez

## Mots clés

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

## SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée : l'AMF recommande l’utilisation de la charte des bonnes pratiques élaborée par la Place

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC publient une nouvelle mise à jour du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes

ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

17 mai 2022

Mise en œuvre de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance : recommandations de l'ESMA

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02